Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 61 du 13 août 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ERRATUM

à l'instruction N° 30/ARM/DPMM/2/PIL relative à l'accès et à l'attribution du brevet d'aptitude technique des quartiers-maîtres et matelots de la flotte.

Du *06 août 2021*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

sous-direction « gestion du personnel »

ERRATUM à l'instruction N° 30/ARM/DPMM/2/PIL relative à l'accès et à l'attribution du brevet d'aptitude technique des quartiers-maîtres et matelots de la flotte.

Du 06 août 2021

NOR A R M B 2 1 0 1 9 9 0 Z

Texte(s) modifié(s) :

- Instruction N° 30/ARM/DPMM/2/PIL du 16 juillet 2020 relative à l'accès et à l'attribution du brevet d'aptitude technique des quartiers-maîtres et matelots de la flotte.

Référence de publication :

L'INSTRUCTION N° 30/ARM/DPMM/2/PIL du 16 juillet 2020 relative à l'accès et à l'attribution du brevet d'aptitude technique des quartiers-maîtres et matelots de la flotte est modifiée comme suit :

Au lieu de : 16 juillet 2020 ; lire : 16 juillet 2021.